

PROCES de la RECLAMATION de la BRIQUETERIE
de MERE MAILLET, Saint-Basile, N.-B.
en date du 23 janvier 1912



ON PREPARE LE TERRAIN DE LA 1ère BRIQUETERIE (mai 1906)

PRESENTATION

Après lecture de l'extrait suivant, tiré de la page 142 du volume "**Les Hospitalières de Saint-Joseph et leur Oeuvre en Acadie**", d'Antoine Bernard, C.S.V., la Société Historique du Madawaska demande à notre Secrétariat de l'Hôtel-Dieu, par l'entremise d'un de ses conseillers, Me Emile Soucy, de St-Basile, le déroulement du dit procès. (Demande faite en 1961)

"Elle, (Mère Maillet), fait plus. On la voit organiser la première briqueterie du Madawaska, cuire de ses mains les premières briques rouges de l'hôpital neuf de Saint-Basile. **Poursuivie en Cour pour cette audacieuse initiative**, on la voit défendre crânement et victorieusement ses droits, discutés par l'aimable gouvernement de Fredericton. Le chapelet à la main et l'avé sur les lèvres, elle tient tête aux légistes les plus retors, à toutes les complications d'une bataille pour le droit à l'existence."

DETAILS PREPARATOIRES

au Procès de la Réclamation de la Briqueterie de Soeur Maillet

(d'après les Annales de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, N.-B.)

20 février 1907, Mgr Mathieu arrive à St-Basile, ce soir.

21 février 1907, Mgr vient saluer notre bonne Mère Maillet qui lui dit aimablement que la semaine dernière, pendant une de ses longues insomnies, elle avait récité nombre de fois sur son chapelet cette invocation: "Mon Dieu, faites donc que Mgr Mathieu vienne à St-Basile, pour qu'il s'intéresse à notre briqueterie!" Mgr s'amusa de cette confiante prière et écouta avec intérêt tout ce que lui dit Notre Mère au sujet du projet du chemin de fer.

28 février 1907, Mgr Mathieu a dit la messe de communauté, ce matin. La communion générale a été dans ses intentions car il veut bien se charger d'intéresser quelque personnage haut placé et influent, au sujet du terrain qu'on projette de traverser par le Grand Tronc.

3 mai 1907 - Notre chère Mère, sur la suggestion que lui en a faite Mgr (Dugal), a écrit à Mr Berlinguet (architecte), ce matin, au sujet du projet de la nouvelle ligne de chemin de fer, le Grand Tronc Pacifique. Cet après-midi, Mr le Sénateur Costigan est venu et a passé deux heures avec Notre Mère et ma Sr Hartt. Il a dit qu'il allait s'occuper activement de nos intérêts auprès du Gouvernement, pour notre terrain, et qu'il allait lui-même en conférer avec Mr Parent, Président de la Cie de cette nouvelle ligne de chemin de fer. Ne semble-t-il pas que la Divine Providence arrange tout au gré de nos desirs!

9 mai 1907 - M. le Sénateur Costigan a écrit à ma Sr Hartt. Il nous assure que nous aurons le terrain pour faire de la brique toute cette année. Il mande qu'il a vu Mr Parent et que ce dernier paraît des mieux disposé en faveur de nos oeuvres. Mr Parent lui a dit qu'il avait reçu une lettre de Mgr Dugal et une autre de Mgr Mathieu dans lesquelles on lui faisait de grands éloges de notre Etablissement. Mr Parent se propose de venir lui-même visiter St-Basile.

18 mai 1907 - Deux employés de la nouvelle ligne de chemin de fer, ne parlant que l'anglais, viennent aujourd'hui voir Notre Mère; ma Sr Hartt interprète ces Messieurs.

13 juin 1907 - Notre Mère nous a dit que les employés de la nouvelle ligne du chemin de fer ont jeté les arbres Ils travaillent, ne laissant que juste le terrain nécessaire pour les travaux.

1 juillet 1907 - Notre Mère écrit à Mr Berlinguet pour lui mander que Mgr Dugal vient de recevoir une lettre de l'Hon. Parent, actuellement à Ottawa, qui

lui dit qu'il sera ici le 9 ou le 10 juillet courant pour négocier les affaires de la Ligne sur le terrain de notre briqueterie. Notre Mère prie Mr Berlinguet de venir à cette époque pour rencontrer ce Monsieur.

10 juillet 1907 - A midi, notre digne Mère nous a dit que les Mrs du Comité de la nouvelle Ligne du chemin de fer seraient ici cet après-midi. C'est une question de vie ou de mort pour notre Maison, nous a dit cette chère Mère. Jamais depuis 33 ans, affaire d'une telle importance n'a dû être réglée. Notre Mère nous a exhortées à prier avec une grande ferveur toute l'après-midi, afin que les résolutions qui seront prises, quelles qu'elles soient, tournent à la gloire de la religion et au bien de notre communauté.

A 5h20 p.m., les Messieurs visitent la briqueterie. Que les Anges de notre béni Monastère "en projet", leur murmurent des pensées de générosité et de bienveillance à notre égard. . . Ils examinent surtout leurs intérêts, le terrain pour leur ligne en construction. Nous, nous n'y sommes pas pour discuter nos intérêts, mais, Vous y êtes, Vous, ô Jésus, pour nous — Prenez notre défense! Soyez notre Protecteur!

Après avoir visité la briqueterie, les Messieurs de la Commission, prévenu par Mgr Dugal, viennent saluer Notre Mère. Ma soeur Richer l'accompagne. Notre si bon Mr Berlinguet est arrivé à midi. Notre Mère ne peut retenir ses larmes en le voyant monter la côte. "Comme vous êtes bon, toujours bon, de venir nous visiter! Vous n'êtes plus jeunes — 78 ans! "Ah! répondit-il, c'est toujours un nouveau plaisir!"

Pendant les heures restées libres de l'après-midi Mr Berlinguet a fait une évaluation de notre terrain. Il nous faut 3 millions de briques pour terminer nos constructions — \$14,000.00.

Mgr Dugal est allé jusqu'à Edmundston au devant des Messieurs. Mgr Mathieu les a précédés au Couvent. La Commission se compose de cinq membres dont l'Hon. Mr Parent est le Président. L'Hon. Pius Michaud, avocat, et Mr Cyprien Martin M.P.P., les accompagnaient. Ils ont proposé, après avoir pris connaissance de la valeur de notre terrain et de ses avantages que nous pouvions en tirer, de nous donner un autre terrain un peu plus éloigné, et sur lequel ils nous établiraient à leurs frais et dépens, une briqueterie. Mgr a refusé pour nous cette proposition, et leur a démontré encore le tort que nous faisait la ligne.

Mgr Mathieu a prié Notre Mère d'accompagner elle-même l'Hon. Parent dans la visite des travaux et de l'intéresser. Notre Mère lui a dit, en quelques

mots, notre manque de ressources, la nécessité qui s'imposait de nous bâtir. Elle lui a raconté qu'un jour qu'elle était à séparer la brique de la première aile de la bâtisse, elle vit auprès d'elle S. G. Mgr Rogers qui était venu la surprendre à son travail. Elle portait un grand tablier de "Duck" et un grand chapeau de paille blanc. Ses mains étaient toutes jaunes et crevassées par ce laborieux triage. Elle se jette à genoux; Mgr la relève et en lui pressant les mains, il s'aperçoit qu'elles sont tachetées de sang. "Votre sang marque vos briques, ma Mère, lui dit-il, les larmes aux yeux! . . . "Ce n'est rien," reprit notre Mère toute confuse. "le frottement de la brique seul en est la cause!"

Mr Parent parut intéressé et touché de tout ce qu'il vit. Il dit aux Messieurs: "N'oublions pas que nous ne sommes pas ici, Messieurs, en présence d'un particulier qui veut faire fortune avec nous, mais devant un Etablissement de bonnes oeuvres qui n'a cela, que pour faire du bien à toute la province et qui ne demande qu'à être indemnisé pour les torts que nous lui ferons! Il promit à Notre Mère d'être favorable à tous nos intérêts.

22 février 1908 - Les contracteurs du Transcontinental nous promettent de nous laisser faire de la brique jusqu'au 1er septembre. Nous en remercions le Bon Dieu et notre bon Père St-Joseph.

22 août 1908 - Mr de Wolfe visite la briqueterie, s'informe combien d'années nous pourrions faire de la brique: "50 ans au moins". Combien par années? Avec une bonne presse comme nous voulions en acheter une — un million. Nous lui faisons voir la terre, le sable, la source. . . Nous sommes à transporter un fourneau de brique, un autre est bientôt prêt à allumer et la cour est couverte de près de 200,000 briques.

9 sept. 1908 - Nous décidons de cesser de faire de la brique; d'ailleurs nous n'avons plus de place sur le terrain. Nous commençons à déblayer le terrain. . . . N.T.H. Sr Maillet, chargée de conduire les travaux de construction de la brique, nous dit n'avoir pu retenir ses larmes en voyant cesser de faire la brique. Car, nous dit-elle, elle voyait s'évanouir les espérances qu'elle avait conçues sur les revenus que la communauté aurait pu retirer en faisant valoir ce terrain par un commerce de bri-

ques. Le Bon Dieu, ayant mis sur ce terrain, la terre glaise, le sable, une source, et tout ce qu'il fallait pour faire une magnifique installation. Aussi nous proposons-nous d'acheter une machine avec laquelle nous aurions pu mouler 25 ou 30 mille briques par jour. Une fois la briqueterie bien installée, nous pouvions faire un million de briques par été; ce qui eut été une grande ressource pour la communauté qui se proposait de payer d'abord les intérêts des argents empruntés pour nos constructions, et ensuite de rembourser les capitaux. Le Bon Dieu a ses vues sur nous et l'abandon à la Sainte Volonté est, dans cette circonstance, comme toujours, notre seul point d'appui.

22 oct. 1908 - Des évaluateurs, nous dit-on, sont venus visiter notre terrain, et il paraît qu'ils ont dit que ça valait bien \$50,000.00.

27 oct. 1908 - La Compagnie du Transcontinental travaille actuellement sur notre terrain, mais personne n'est venu nous voir pour s'entendre avec nous. Ils sont très avancés pour leur travaux — le terrain de la briqueterie, étant presque prêt pour leur ligne.

3 nov. 1908 - Nous attendons Mr Berlinguet qui doit venir nous donner toutes les informations nécessaires au sujet de la Réclamation pour notre terrain.

10 nov. 1908 - Mgr Dugal et Mr Berlinguet, (arrivé aujourd'hui), font plusieurs calculs, prennent des notes au sujet de notre terrain, et Mgr prépare des Notes que Mr Berlinguet apporte à Québec pour rédiger la Réclamation.

17 nov. 1908 - Mgr Dugal est parti à midi pour Chatham. Il y va pour négocier avec Mgr Barry, les transactions de la briqueterie.

18 nov. 1908 - Nous recevons la copie de la Réclamation que Mr Berlinguet a préparée.

16 déc. 1908 - Mgr Dugal arrive de Québec; il n'a pas été obligé de se rendre à Ottawa. Il dit que Mr Parent est bien disposé à notre égard. Que tout peut s'arranger à Québec. Que la Cour d'Echiquier viendra à Edmundston et peut-être ici. Que nous n'avons plus qu'à laisser faire la Providence. . .

PROCES DE LA RECLAMATION DE LA BRIQUETERIE de SOEUR MAILLET

PREPARATIFS

23 octobre 1911 - Mgr (Dugal) voit Notre Mère (Richer) et les officières, cette après-midi pour leur dire que M. l'Avocat Pius Michaud s'occupe de réunir tous les documents nécessaires au procès de notre "Réclamation". Il demande qu'on fasse venir M. Berlinguet (architecte), pour le 31 octobre et croit qu'il serait bon de s'assurer si M. Viel pourrait venir dans le cas où on en aurait besoin.

25 octobre 1911 - Mgr nous avertit que la Cour a remis notre Procès au mois de décembre.

2 janvier 1912 - Mgr Dugal avertit ma Soeur Maillet que Messieurs les Avocats Michaud et Carwell viendront demain, pour s'entendre au sujet de nos affaires pour la briqueterie.



BRIQUETIERS A L'OEUVRE

- 3 janvier 1912** - Monsieur l'Avocat Pius Michaud et M. l'Avocat J. B. Carwell sont venus ce matin à 8h.30, au Parloir Ste-Elisabeth, s'entendre avec Mgr Dugal, au sujet des documents nécessaires pour le Procès de notre Réclamation à la Cie du Transcontinental. Notre Mère et ma Soeur Maillet ont passé une partie de la matinée à répondre aux questions de ces Messieurs et à leur donner les papiers demandés: Le Décret du 10 nov. 1873, les "Deeds" de la Maison de briques, le contrat de l'Incorporation civile, etc. Ils examinent les livres de comptes, les plans primitifs, les photographies de la briqueterie.
- 17 janvier 1912** - Nous avons écrit à Mr Berlinguet pour le prier de venir à St-Basile, pour rencontrer la "Cour d'Echiquier" qui se tiendra au Couvent le 23 janvier courant, au sujet de notre briqueterie. Nous recevons une lettre de ce bon Monsieur aujourd'hui, en date du 15 janvier, qui nous dit son grand regret de ne pouvoir se rendre à nos désirs,

vu son état de santé (lettre aux archives). Notre digne Mère nous apprend cela à l'Obéissance et nous dit que c'est encore une épreuve que le Bon Dieu nous envoie. Notre Mère nous engage à redoubler nos prières et à mettre toute notre confiance en Dieu qui sait mieux que nous ce qui nous est nécessaire.

- 22 janvier 1912** - Messieurs Thomas Viel et Paul Anctil (briquetier), arrivent par l'Express, à midi. Nous les avons fait venir pour servir de témoins dans le procès de notre Réclamation.

- 23 janvier 1912** - Quand, après l'Office, notre digne Mère récita la Prière à la Providence, nos âmes émues, confiantes mais pleines d'angoisses se jetèrent entre les bras de cette douce Providence pour le succès de notre grande affaire de la "Réclamation à la Compagnie du Transcontinental", qui devait se décider ce jour-là même.

PROCES

- 23 janvier 1912** - A 11h.45, Mr le Juge Louis A. Audet, Editeur des Rapports de la Cour d'Echiquier, arrivait à St-Basile, par l'Express. Il était accompagné de nos avocats, Messieurs Pius Michaud et Frank B. Carvell; des avocats de la Cie, Messieurs John M. Stevens, T. J. Carter et Lawson; de Mr Hoggin, sténographe anglais; de Mr Bellinge, sténographe français; de Messrs T. L. Tigh, W. T. Perron et de trois autres témoins. Notre vénéré Père et Supérieur, Mgr Dugal, qui les avait précédés au Couvent, les reçut au Parloir Ste-Elisabeth, où notre digne Mère, nos Srs l'Assistante, Maillet, Violette et McEnery les attendaient.

La Cour siège à la Salle St-Louis de Gonzague. Le Juge s'assied sur son siège; les deux Messieurs sténographes à sa droite. En face de la table de Mr le Juge, une longue table avait été placée et les avocats se placèrent de chaque côté, ayant devant

eux leurs plaidoyers, papiers et documents nécessaires. Mgr Dugal s'assied à l'extrémité de la grande table d'où il pouvait suivre facilement tous les détails et les plaidoeries. Notre digne Mère et nos soeurs se placèrent à gauche du juge, sur des chaises, et les témoins à la droite. A midi et 10 minutes, la Cour s'ouvrit. M. l'Avocat Carvell prit la parole. Il établit l'Authenticité de la possession du terrain légué par feu le Rév. Messire Antoine Langevin, discuta la valeur du "Décret Episcopal" du 17 sept. 1873 et lut les pouvoirs et les privilèges acquis par l'Acte d'Incorporation Légale du 30 mai 1908.

A 1h. moins 5 minutes, notre vénérée et chère Sr Maillet fut appelée à rendre son témoignage. Après la prestation du serment, Mr l'Avocat Carvell l'a interrogée ainsi que Mr l'Avocat Stevens, sur les commencements de notre Fondation à St-Basile, sur les bâtisses qui se trouvaient sur le terrain du

Couvent, lors de l'arrivée des premières Socurs de l'Hôtel-Dieu, sur les Offices qu'elle a remplis depuis, sur l'érection de l'Hôpital en 1877, sur les comptes et les "Memorandums" qu'elle a en sa garde touchant les bâtisses dont elle a été chargées depuis 1885. Les Avocats demandèrent si nous avions adopté un plan pour nos constructions? Si ce plan avait été approuvé? Quel en était l'architecte? Ils délibérèrent sur le plan approuvé par l'Evêque et demandèrent combien de briques il avait fallu pour l'aile de l'ouest commencée en 1885.

Ma Socur Maillet répondit:

"Payé à Mr A. Pelletier, briquetier à Fraserville, le 7 oct. 1885:

63 mille briques à \$3.50 le mille =	\$220.50
Pour 22 cordes de bois	22.00
	<hr/>
	\$242.50

Payé à Mr Georges Potvin, briquetier, St-Jean, Deschailons, P.Q., le 27 août 1886:

325 mille briques (communes) =	\$1,462.50
23 mille 400 briques (pressées)	234.00
	<hr/>
	\$1,696.50

(A l'entreprise:)

En 1906, 150 mille briques à \$5.40 le mille (sans le bois)	
En 1907, 263 mille briques	= \$1,621.00
En 1908, 501 mille briques à \$5.78 le mille	= \$2,898.00

Elle rendit compte aussi du coût de l'Installation de la briqueterie:

L'engin	\$ 300.00
Niveler le terrain	730.00
Préparations, "shed" etc.	950.00
	<hr/>
	\$1,980.00

Ils offrirent un terrain à un mille d'ici pour faire de la brique. Ils discutèrent longuement sur la valeur de l'engin, etc. sur l'usage qu'on en a fait depuis oct. 1908, etc. Notre chère Sr Maillet fut ainsi interrogée tantôt par le Juge, tantôt par les Avocats pendant trois heures durant et cela en anglais.

A 4h. moins 5 minutes, notre digne Mère Richer est interpellée. Elle fait le serment exigé et répond aux questions qui lui sont posées pendant près de 20 minutes. A 4h20, la Cour s'ajourne. Les Messieurs partent par les chars vers les 6 h.

24 janvier 1912 - Nous copions ici textuellement la lettre que notre chère Sr Maillet a écrite en date du 24 janvier à Mr Berlinguet et une autre, à cette même date, à notre Revde Mère Brosseau (Montreal). Ces deux lettres disent quels étaient les sentiments de cette vaillante et digne fondatrice en cette grave circonstance.

J.M.J.

24 janvier 1912

F. H. Berlinguet, Ecr., Architecte
Rue et Faubourg St-Jean
Québec

Bien cher Monsieur,

Votre lettre en date de 15 du courant, qui m'informait que vous ne pouviez, pour cause de maladie, et sur la défense de votre médecin, vous rendre à notre demande de vouloir bien être à St-Basile, pour le 22 du courant, a affligé sensiblement toute la communauté. Mais plus qu'aucune, comme vous le pensez bien, j'ai ressenti cette nouvelle épreuve, car n'étiez-vous pas le seul appui qui me restait en une circonstance aussi difficile! Mais, j'ai prononcé le "Fiat!" de la résignation, me confiant en Dieu seul! Nos sympathies, puis nos prières pour obtenir votre prompt guérison ne vous ont pas fait défaut, soyez-en bien assuré.

Maintenant, j'entre en matière et je me hâte de vous informer que la Cour d'Echiquier a siégé ici, au couvent, hier après-midi, et non pas à Edmundston. La chose ayant été réglée ainsi. Hier donc, à 11h.45 par le Pacifique, nous arrivaient Mr le Juge Audet, cinq avocats, deux sténographes, trois ou quatre témoins, puis Mgr Dugal. De midi à 1h. moins 5 minutes, ils délibérèrent sur les affaires en question. C'est alors que je fus appelée à venir me placer, non loin de Mr le Juge et des avocats, au milieu de la grande Salle de récréation des garçons. Ce fut pour moi le moment de prendre mon courage à deux mains, et d'offrir au Bon Dieu le plus grand renoncement de ma vie religieuse. Alors, après le serment, commença l'interrogatoire des avocats du Gouvernement et des Mrs Michaud et Carvell. Mr le Juge me demanda de répondre en anglais, que ce serait mieux. Vous pouvez juger de ce qui se passa en moi, car je ne connais pas la langue anglaise, si ce n'est un peu, pour parler un peu aux pauvres malades et dans l'absolue nécessité. Cependant, je répondis: "Je vais essayer", et élevant mon coeur vers Dieu, je parlai trois heures, c'est-à-dire jusqu'à 4h. moins 5 minutes. Les avocats des deux partis m'interrogèrent chacun leur tour sur tout ce qui concerne notre briqueterie et sur mille détails auxquels je ne m'attendais pas du tout, et cela toujours en anglais. Mr le Juge me répétait les choses en français quand je ne saisissais pas une question trop difficile. Avec l'aide du Bon Dieu et de la Ste-Famille, j'ai pu en sortir tant bien que mal. On m'a demandé, quand j'avais reçu votre dernière lettre me disant l'impossibilité où vous étiez de vous rendre à St-Basile, ce à quoi j'ai répondu. Puis, si je tenais beaucoup à vous voir: "Oui," ai-je répondu, "si cela était possible," mais j'ai ajouté: "Mr Berlinguet est trop malade, son médecin dit qu'il commettrait une imprudence." Mr Carvell, notre avocat, dit alors: "Mais nous irons prendre sa déposition." Je ne sais ce qui en adviendra, mais j'espère que la conclusion sera, qu'on passera par Québec, en allant à Ottawa. Rien n'a été omis dans les interrogations — notre arrivée ici, il y a 38 ans, la question de la brique en 1885 et 1886, puis 1906, 1907, 1908. Tous les comptes en détails, la Réclamation. Je n'ai pas parlé des dommages causés depuis nov. 1908, parce que l'on m'a dit que je ne devais pas le faire, mais que vous le feriez vous-même.

Notre Très Honorée Mère (Richer) fut aussi appelée et eut à répondre à quelques questions. Après quoi se termina cette première séance sur cette grande

question. J'espère qu'il sera décidé que l'on ira recevoir votre Déposition à Québec. Aujourd'hui, la Cour se tient à Edmundston. Mgr Dugal, Mr Anctil qui a brûlé notre brique en deux fois, puis Mr Viel qui a mesuré le terrain avec vous, qui a fait de la brique, qui a eu connaissance des comptes.

Pardon, pour tous ces détails. Mais je sais qu'ils ne seront pas sans intérêt pour vous qui désirez tant les intérêts de notre Maison. Je vous réécrirai de nouveau à la fin de la semaine, quand notre cause sera terminée. Les avocats m'ont dit hier, que ce serait probablement fini demain, c'est-à-dire les débats. Mais nous ne saurons les résultats que dans quelques semaines.

Saluts à toute la famille et mes meilleurs voeux pour votre prompt rétablissement. Croyez-moi toujours en J.M.J.

Bien cher Monsieur,

Avec considération et reconnaissance,

Votre très humble,

Sr Maillet, R.H. de St-Joseph.

Lettre à Notre T. H. Mère Brosseau (Montréal)

J.M.J.

24 janvier 1912

Ma très Honorée et bien chère Mère,

Je viens en toute hâte me jeter dans vos bras et vous rendre compte, ma bien chère Mère, de ma journée d'hier, 23 janvier 1912, qui fera certainement époque dans ma pauvre vie de fondation de l'humble Hôtel-Dieu de St-Basile. Comme je vous l'avais annoncé la Cour d'Echiquier devait s'ouvrir à Edmundston, hier matin, et notre cause devait y être introduite. Mais, par la décision de Mr le Juge, arrivé le 22 au midi, il fut réglé que la Cour siégerait ici, au Couvent, hier après-midi, jour de notre sainte Rénovation (des voeux). J'entre donc en matière de suite, et vous rendrai compte en toute simplicité de ce qui s'est passé hier.

Hier donc, à l'arrivée du train du Pacifique, à 11h.45, nous arrivaient Mr le Juge Audet, cinq avocats, deux sténographes, trois ou quatre autres témoins, puis notre dévoué Mgr Dugal, qui n'avait pas le droit de dire un mot, car c'était à la Cour d'Edmundston que son témoignage en notre cause devait être entendu.

De midi à 1h. moins cinq minutes, ils délibérèrent ensemble, (c'est-à-dire les avocats), sur les affaires en question et préparèrent tous leurs documents. N. T. Honorée Mère, ma Sr l'Assistante (Denise Thériault), nos Srs McEnery et Violette (dépositaire), et moi étions assises sur des chaises d'un côté de la salle. A 1h. moins 5 min., je fus appelée à venir me placer vers le milieu de la grande salle de récréation des petits garçons, préparée pour la Cour. Sur une chaise placée non loin de Mr le Juge, et des avocats des deux partis, je dus me placer. Ce fut alors, ma bien chère Mère, que votre pauvre Sr Maillet dut prendre son courage à

deux mains et offrir au Bon Dieu le plus grand renoncement de toute sa vie religieuse. Heureusement que le matin, je m'étais rappelée les paroles de N.S. à ses apôtres quand ils seraient conduits devant les tribunaux. . . C'est par respect pour notre cloître que Mr le Juge Audet fit siéger la Cour ici pour avoir mon témoignage, étant le témoin principal en cette cause, à cause des emplois que j'ai exercés de la conduite des bâtisses. Après m'avoir fait prêter le serment, commencèrent les interrogations de nos avocats d'abord, puis ensuite des avocats du Gouvernement. Mr le Juge me demanda de répondre en anglais. Vous pouvez juger de ma surprise. Elevant mon coeur à Dieu, je répondis; "je ne parle que très peu l'anglais, ne l'ayant jamais étudié" . . . cependant j'essaierai". Les interrogations durèrent trois heures: jusqu'à 4h. moins 5 min. Je sentais une force supérieure qui me soutenait. Les avocats des deux partis m'interrogèrent chacun leur tour, sur tout ce qui concerne notre briqueterie et sur mille détails auxquels je ne m'attendais pas du tout et cela toujours en anglais. Mr le Juge me répétait en français les questions trop difficiles dont je ne saisissais pas bien le sens. Avec l'aide du Bon Dieu et de la Ste-Famille, j'ai pu m'en tirer tant bien que mal, et si un renoncement était nécessaire en cette cause si difficile, celui-ci doit compter pour quelque chose. Rien n'a été omis, je vous l'assure. Notre arrivée à St-Basile avec des détails — puis la brique faite en 1885, 1886, 1906, 1907, 1908, puis la Réclamation qui a été présentée au Gouvernement. Tous les comptes en détails et mille autres choses auxquelles je n'avais nullement pensé. "Oh! que le Bon Dieu est bon!" me dis-je souvent aujourd'hui. Et combien Il nous aide ce bon Maître! S'Il demande de grands sacrifices, sa grâce ne nous fait pas défaut! Qui eut pu penser lors de mon entrée au cher chez-nous (Montréal), il y a 47 ans, que je me trouverais prise dans des occurrences aussi graves et aussi difficiles? Le Bon Dieu le savait, Lui, et sa grâce m'attendait. Qu'Il en soit béni et remercié!

Pardon, ma bien chère Mère; c'est pour vous demander encore des prières, car tout est loin d'être terminé. J'allais omettre une circonstance qui vous montrera évidemment que le Bon Dieu voulait être mon seul appui. Vous savez que notre dévoué Mr Berlinguet était pour ainsi dire mon seul appui en cette circonstance — nous l'avions choisi et nos avocats aussi pour nous aider, ayant été l'agent de la Providence pour toutes nos constructions, la briqueterie, etc.; après deux lettres que je lui écrivis pour le prier de se trouver ici pour le 23 janvier, il me répondit, ces jours derniers, que la première le trouva au lit et la seconde, gardant encore sa chambre avec défense du médecin de sortir. Sa maladie étant une forte attaque de goutte qui le prend tous les ans en décembre, et le tient souffrant jusqu'en février. Vous voyez, ma chère Mère, que tout s'en mêlait pour rendre les choses plus difficiles. N.T.H. Mère fut aussi appelée à répondre à quelques questions pour quelques minutes. La séance se termina à 4h. moins cinq minutes, mais tous ces Messieurs ne repartirent que vers 5h.30. Un de nos avocats, Mr Carvell, quoique protestant, fut un ange de bonté pour me rendre les choses moins pénibles; jamais je ne pourrai oublier ce bon Monsieur. Qui sait, si le Bon Dieu n'a pas permis qu'il soit venu ici pour cette cause, pour en faire un bon et fervent catholique. Il ne peut cesser de dire qu'il ne comprend pas pourquoi notre Institution lui a fait tant d'impression et combien il aime nos oeuvres. Une petite prière, s'il vous plaît, à cette intention. La Cour se tient à Edmundston aujourd'hui. Nos témoins ne sont pas encore revenus.

Merci encore de vos prières, redoublez-les, si possible. Que ma chère Sr Ranger, (sœur de Sr Maillet), continue son office auprès de N.S. Je la baise affectueusement et fraternellement, cette chère sœur que j'aime tant!

A vous, chère bonne Mère, à toutes nos chères Sœurs, l'assurance de mon sincère attachement et de ma reconnaissance encore pour toutes vos bontés surtout en 1909.

En J.M.J., votre très humble fille,

Sr Maillet, R.H. de St-Joseph.

Note: Dans les cahiers de notes intimes de Mère Maillet, voici quelques extraits (non mentionnés ci-dessus), tirés du sommaire qu'elle fait du procès de "l'Expropriation de notre terrain de la Briqueterie:"

"Le Juge me fit placer à la place qu'on m'avait préparée, et me dit d'aller faire mon serment sur les Saints Evangiles. L'Avocat Carvell était celui qui m'interrogeait et il sut me prendre de toutes sortes de manières. Pour me faciliter les réponses à donner, Mgr Dugal était présent et nos Sœurs Richer, Thériault, Violette, et McEnery restèrent aussi tant que dura la séance."

"Quant à moi tout est resté profondément gravé dans ma mémoire. On m'interrogea sur toute l'histoire de notre fondation à St-Basile et, par moments, on m'obligeait d'essayer à répondre en anglais. L'Avocat Lawson essaya de toutes les manières à m'embarrasser. . . Mais le Bon Dieu était avec moi et toute la Sainte-Famille. Pour être plus en état de parler sans fatigue, je n'avais pris aucune nourriture depuis le matin; un peu de thé fort seulement. Ma crainte était de dire, par surprise, certaines choses compromettantes. Oh! mes chères Sœurs, Dieu seul sait ce que j'ai souffert! . . . L'Avocat Carvell fut très bon et rempli d'égards pour moi, et jamais je ne pourrai l'oublier! Quel dommage qu'il n'appartienne pas à notre Sainte Religion! Mr le Juge Audet se montra aussi plein de respect et de délicatesse envers moi, et quand l'Avocat Lawson voulait faire des questions qu'il jugeait inutiles, il lui disait qu'il n'était pas question de cela."

"On me demanda à voir tous les futurs plans des constructions à venir; j'allai les chercher et ils me les firent expliquer les uns après les autres. Enfin, la séance terminée, j'invitai les avocats à prendre le souper ici: ce qu'ils acceptèrent avec plaisir, même l'avocat Lawson qui me dit: "Vous avez bien rempli votre devoir!" Inutile de vous dire combien j'étais heureuse de voir finir cette journée de renoncements et de sacrifices! Mon premier besoin fut d'aller remercier le Bon Dieu de l'assistance qu'il m'avait donnée, car je ne pouvais comprendre comment j'avais pu, **morale-**ment et **physiquement** supporter les fatigues de cette journée. Dieu soit béni! Oh! mes chères Sœurs, je vous souhaite, et je demande au Bon Dieu, que vous soyez préservées de passer par de semblables renoncements..

C'est pour vous, mes Sœurs, qui, dans l'avenir ferez partie de la communauté. Priez, priez pour moi, car mes responsabilités ont été si grandes! Et pour l'avenir de cette maison, je puis me rendre le témoignage que je n'ai rien épargné pour la faire prospérer. . .

24 janvier 1912 - La Cour s'est ouverte à Edmundston à 10h. a.m., Mgr Dugal a été appelé à rendre son témoignage (de 10h. à midi, et de 1h. à 2h.), puis Mr le Juge, après s'être entendu avec les avocats, à rendre son jugement. A 4h.15 p.m., Messieurs Viel et Anctil sont de retour. Ils nous disent que la Cour a décidé de ne nous donner que \$15,000.00 au lieu de \$49,000.00 que nous réclamions! . . .

Nous donnons \$5.00 à Mr Viel pour être venu, et il remet \$2.00 en aumône. Mr Anctil nous charge \$15.00. Ni Mr Viel, ni Mr Anctil n'ont été appelés à rendre de témoignage, non plus que les témoins qu'avaient demandés les avocats de la Cie.

Il est 8h. p.m.; Mgr Dugal n'est pas encore venu nous donner de compte-rendu sur sa pénible journée à Edmundston. Peut-être que ce Vénéré Père a le coeur trop brisé par une telle déception! Nous-mêmes, hélas! Notre digne Mère, notre vénérée Sr Maillet, nous sommes bien affligées et déçues: Nous avions tant prié et fait prier et nous avions tant espéré de la Divine Providence et de notre Glorieux Père St-Joseph! Et voilà que tous nos rêves d'espérance sont anéantis! Le Bon Dieu veut que nous restions pauvres, sans ressources, sans Monastère! Eh bien! Que son Saint Nom soit béni! Ses vœux ne sont pas les nôtres! Il sait mieux que nous ce qui nous convient! Nous n'avons qu'à accepter ce nouveau calice et à nous abandonner à sa Divine Providence!

Il nous tarde voir Mgr Dugal et nos avocats! En attendant, nos Vénérées et bien-aimées Mères ont récité à travers leurs larmes, en comprimant leur juste douleur, le "Te Deum", de la soumission reconnaissante, et nous nous abandonnons au Coeur si bon de l'Epoux divin! Nous restons pauvres! Nous le serons toujours! Pourvu que nous soyons saintes et que nous fassions tout le bien que N.S. attend de nous!

25 janvier 1912 - A midi et demi, Notre Mère convoque le Chapitre et lui rend compte du Procès de la Cour d'Echiquier. Vers les 3h. p.m., notre digne Mère, accompagnée de nos Srs l'Assistante, Maillet, Violette, McEnery, Gagné et Martin, se rend à l'Infirmerie St-Vincent-de-Paul, où Mgr leur donne le compte-rendu du Jugement de la Cour d'Echiquier. Nous avons perdu notre procès. Pour une réclamation, juste et légitime, d'après des hommes experts, et qui nous portent intérêt, nous avons réclamé \$49,326.00; on nous donne \$15,000.00 plus \$2,000.00 (intérêts), y compris les \$5,000.00 déjà reçus. Mgr nous exhorte à remercier le Bon Dieu. Malgré tout, sans une protection du ciel, nous courrions grand risque de ne rien avoir, et en plus, de payer tous les frais de la Cour qui se seraient montés à plusieurs mille piastres.

La lettre de notre chère Sr Maillet à N.T.H. Mère Brosseau, donne les détails de cette entrevue:

29 janvier 1912 - (Autre lettre à N.T. Honorée Mère Brosseau)

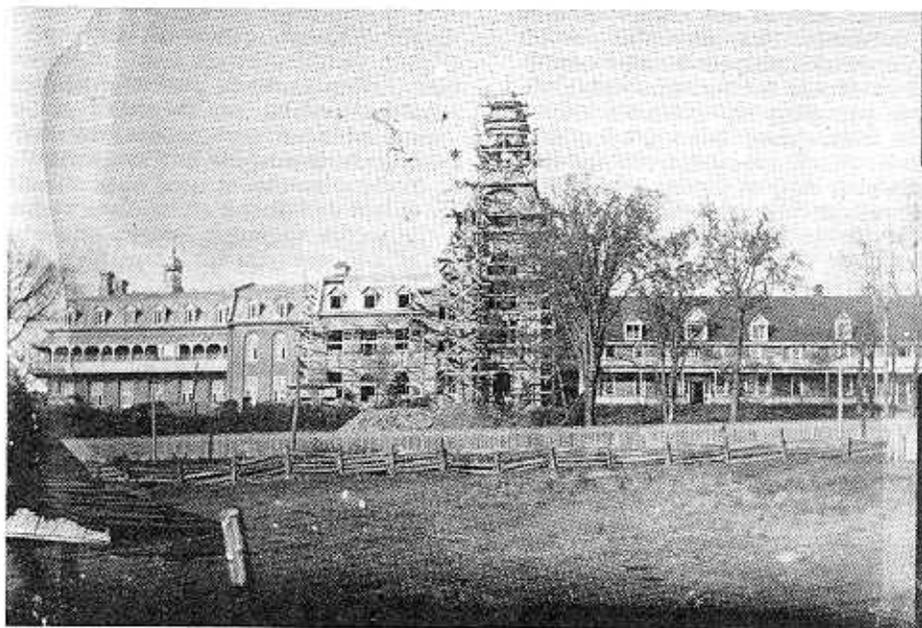
Ma très Honorée et bien chère Mère,

Je vous arrive de nouveau pour vous dire comment s'est enfin terminé notre procès. Comme je vous l'ai dit, la semaine dernière, le 24, la Cour devait siéger à la Maison de Cour à Edmundston et s'ouvrir à 10h. Mgr Dugal devait s'y rendre pour donner son témoignage, et deux autres témoins que nous avions fait demander: un briquetier expérimenté de Fraserville qui était venu cuire 3 de nos fourneaux de brique en 1906 et 1907, et Mr T. Viel qui étant resté avec nous 10 ans, connaissait parfaitement toutes nos affaires, et qui, après le départ des briquetiers de la province de Québec, qui nous abandonnèrent au milieu de l'été 1906 - 1908, alors que tout était en fonction. Ce bon Mr Viel, sans autre expérience que celle d'avoir vu travailler les briquetiers se rendit à mes instances, et se mit à la tête de la briqueterie. (Il était plus en état qu'aucun autre de certifier que nous faisons de la bonne brique — car certains individus avaient dit que notre brique n'était pas bonne).

A 10h. donc, s'ouvrit la Cour et après les préliminaires usités en ces circonstances, Mgr Dugal fut appelé à répondre à l'interrogatoire qui dura jusqu'à midi et 20 minutes. Nul autre ne fut appelé en témoignage. Les personnes présentes me disent que Mgr défendit notre cause avec force et énergie. Je ne puis retenir mes larmes en pensant que pour la première fois dans sa vie, Mgr paraissait en Cour, et ce fut pour nous, car dans notre diocèse, il est défendu aux prêtres de paraître dans les tribunaux, et ils doivent en éviter toutes les occasions. Il paraît qu'à un certain moment

donné, les choses s'annonçaient mal pour ce qui nous concernait. Mr le Juge Audet et les avocats adverses s'entretenirent ensemble dans une chambre, et Mgr Dugal et nos avocats en firent autant.

A 1h.30 à peu près, la Cour s'ouvrit de nouveau. Mgr parla encore 20 minutes à peu près. A un moment donné, un des avocats du Gouvernement s'échauffa un peu et soutenant les intérêts de sa cause, dit qu'il avait même retiré ici au couvent, l'offre qu'il nous avait faite de \$10,000.00, en sus des \$5,000.00 que nous avions reçus, et que nous avions refusé d'accepter. Mr le Juge, paraît-il, devint pâle, et examinant le compte-rendu que les sténographes avaient en mains, il dit à l'avocat en question: "Non, Mr, vous avez simplement dit au couvent, avant que commencèrent les interrogations, et en préparant les documents, que "vous vous réserviez le droit de révoquer même l'offre que vous aviez faite." Alors, c'est ce qui trancha la question. Cet avocat soutint que le Gouvernement nous enlevait, il est vrai, la facilité de continuer à faire de la brique, mais qu'il ne pronait que 150 pds, et que, avec les pointes de terre, qui restent à côté de la clôture de leur ligne, nous pourrions faire encore la brique nécessaire pour terminer notre chapelle. Il offrit au nom de la Commission de faire faire un chemin convenable pour aller chercher la terre glaise et le sable, et que nous pourrions, par ce moyen, faire encore de la brique, avec difficulté, sans doute; et il cita des exemples entr'autres: qu'un Mr de Lévis qui a un certain commerce doit traverser 11 lignes de chemins de fer pour aller à son ouvrage. Mgr et nos avocats, après s'être concertés, crurent qu'il valait mieux accepter encore les \$10,000.00, puis \$2,000.00 pour les intérêts depuis 1908, et un chemin tel que mentionné ci-dessus, car nous courrions le risque de tout perdre en continuant les débats jusqu'au lendemain. Aucun autre témoin ne fut interrogé et Mr le Juge dit alors, sans autre préambule: "La cause des Soeurs de St-Basile est terminée." "Nous leur donnons \$10,000.00, en plus des \$5,000.00 reçus déjà."



LA CHAPELLE EN CONSTRUCTION — 1909 (?)
(Aile gauche construite entre 1885 - 1887)

Ils s'enfermèrent ensuite et calculèrent pour les intérêts, lesquels passeront, sans doute, pour les frais des avocats et Mr Berlinguet qui fit des voyages à Ottawa, prépara tous les plans de la Réclamation.

Nos deux témoins, affligés outre mesure, et pâles tous deux, nous arrivèrent et nous chargèrent que peu de chose. L'un, le briquetier de Fraserville, ne demanda que \$15.00 et notre bon Mr Viel me dit, les larmes aux yeux: "Si vous aviez eu un bon mantant, je vous aurais demandé plus, mais, ne me donnez que \$3.00, et comme je lui en donnais \$5.00, il en prit deux et me dit: "Mettez ces deux piastres pour le Monastère." C'est ainsi que se termina cette affaire, en question depuis si longtemps.

Nous n'avons pas eu ce que nous avions le droit d'attendre, de l'avis d'experts, mais nous avons eu ce que le Bon Dieu a voulu — cela doit nous suffire! Qu'il en soit béni et remercié! Quand on a affaire au Gouvernement, c'est sérieux — on ne fait pas ce que l'on veut.

Le lendemain, le 25, Mgr fit appeler N.T.H. Mère, ma Soeur l'Assistante, Srs McEnery, Martin, Violette et nous rendit compte de tout. Malgré son désir et tout ce qu'il mit en oeuvre pour avoir plus, Mgr paraît content. Je crois que nous ferons quelques travaux, l'été prochain. Qu'en pensez-vous, ma bien chère Mère? D'après ce qu'a dit Mgr devant nous, il faut que je fasse faire de la brique pour terminer notre chapelle — pendant que Mgr nous disait cela, je prenais des notes, car il me faut sortir tout ce qui a servi à la brique, faire préparer du bois de chauffage, une nouvelle cour, un shed, etc. Nos soeurs rient quand elles me voient prête à recommencer. . . Ce n'est rien tout cela, comparé à ma séance de 3 heures en anglais. Quand j'y pense, je ne sais ce qui m'a soutenue. Ce qui me fatiguait le plus, c'était la crainte de dire quelque chose, (en une langue que je ne connaissais pas), qui pût compromettre notre communauté et l'honneur de notre sainte religion, car plusieurs Francs-Maçons se trouvaient ici.

Continuez-moi vos prières. J'en ai besoin pour demeurer entre les mains de Dieu et me laisser faire sans dire mot.

A nos chères Soeurs, mon affection. Merci pour toutes les prières faites à notre intention. Union de prières et de sacrifices en J.M.J.

Avec respect et reconnaissance,

Votre très humble fille,

Sr Maillet, R.H. de St-Joseph

P.S. Si l'on vous montre mon portrait sur les journaux, n'avez pas peur . . . il paraît que l'on a pris celui de Notre Mère et le nôtre (mien). Je n'ai fait d'autre mauvais coup que d'avoir soutenu le droit de notre Communauté.

1 février 1912 - Nous envoyons le Rapport annuel de l'Hôpital à Mgr Barry. Nous lui donnons le compte-rendu de notre pauvre procès de la Cour d'Echiquier.

6 février 1912 - Ma Sr Maillet reçoit une lettre de Madame Berlinguet lui annonçant que M. Berlinguet a été très mal. Il a eu trois attaques de "goutte", une grosse bronchite. Le médecin a redouté la congestion des poumons. Mme Berlinguet n'a pu lui

faire part de la lettre qu'elle lui adressait le 31 janvier relatant la manière dont le règlement de notre affaire s'est terminé. Le médecin défend que personne le voie ni le lui parle. Douleur de ma Sr Maillet. Mr Berlinguet fut bon et dévoué pour toute notre Communauté, mais il fut plus qu'un père pour ma Sr Maillet, chargée des travaux de construction depuis 1885. C'est encore un anneau de la chaîne de nos bienfaiteurs et amis qui tend à disparaître.

7 février 1912 - Notre Mère donne la communion générale de demain, pour le soulagement de Mr Berlinguet qui est encore bien souffrant. Elle nous exhorte à prier avec ferveur pour ce bon ami de notre Maison.

15 mars 1912 - Mr l'Avocat Carvell écrit une très bonne lettre, remplie d'intérêt, à ma Sr Maillet, pour lui annoncer que la somme de \$17,000.00 a été acceptée par la Cie du Transcontinental, comme "Indemnités" pour notre terrain. Mr Carvell, quoique protestant, sait apprécier le bien que fait notre Institution.

10 avril 1912 - On appelle au téléphone central Mgr, pour le prier d'adresser le "chèque" de la Cie du Transcontinental, à S. G. Mgr Barry, pour qu'il soit d'abord endossé par Mgr l'Evêque et ensuite par la Corporation de notre Etablissement. Mgr s'était fait faire une procuration légale en deux copies dont l'une avait été envoyée à la Commission et l'autre aux avocats Stevens et Lawson. Il paraît qu'on ne peut les retrouver.

19 avril 1912 - Notre digne Mère a reçu le chèque de la Cie du Transcontinental, de S.G. Mgr Barry à qui il avait été envoyé pour être endossé. Notre Mère, nos Srs l'Assistante et Violette l'endossent, au bas de la signature de Mgr l'Evêque. Elles endossent aussi les deux "reçus" que nous retournons à Mr l'Avocat Michaud lequel les doit adresser lui-même à la Commission.

10 mai 1912 - Les employés du Transcontinental viennent visiter l'endroit pour le chemin qu'ils ont promis de faire pour aller chercher la glaise.

12 mai 1912 - Mr l'Avocat Michaud vient nous rendre visite. Nous craignons d'attendre après le chemin pour mouler la brique. On nous dit qu'il n'est pas encore décidé où ils le feront.

20 mai 1912 - Mr l'Avocat Pius Michaud envoie son compte cet après-midi, pour le procès de notre Réclamation. Il ne demande que \$350.00 tant pour lui que pour Mr l'Avocat Carvell. Notre Mère transmet cette bonne nouvelle à Mgr. Mgr dit de remercier chaleureusement Mr l'Avocat pour lui, pour nous et pour tous. C'est une généreuse aumône que ces bons Messieurs nous font en nous demandant une si minime rétribution.

24 mai 1912 - Les employés du Transcontinental reviennent tracer la place du chemin.

4 juin 1912 - Les employés du Transcontinental reprennent à travailler au chemin, mais ils se voient obligés de discontinuer à cause de la pluie.

7 juin 1912 - Le chemin est terminé. Les briquetiers préparent pour mouler.

(Notes transcrites le 25 novembre 1961 par Soeur St-Antoine (Eva Albert), r.h.s.j.)